

Le budget—M. Bussières

l'argent que les six provinces qui ont droit à la péréquation recevront pour cette année. Les montants par habitant de cette péréquation varient suivant la capacité fiscale des provinces.

• (1650)

Ces sommes se situent *per capita* entre \$765 pour l'Île-du-Prince-Édouard et \$291, par exemple, pour le Québec. Ces paiements de péréquation sont calculés en fonction de deux facteurs. Le premier, c'est la capacité fiscale des diverses provinces, c'est-à-dire, quelles sont les recettes que chaque province pourrait recevoir si ces provinces appliquaient des taux d'imposition aux biens, aux transactions et aux revenus qui seraient égaux. Le deuxième facteur c'est la norme de la péréquation, c'est-à-dire le niveau auquel les paiements de péréquation portent cette capacité de taxation des provinces. Les propositions qui sont présentées par le ministre des Finances ont pour objet d'abord d'élargir la mesure de la capacité fiscale des provinces, afin qu'elle reflète mieux la totalité des capacités de ressources c'est-à-dire les salaires, les ressources naturelles, les biens immobiliers et les autres articles qu'on retrouve dans chaque province et qu'un gouvernement provincial peut taxer.

Le deuxième aspect touche la norme de péréquation. On propose dans les documents qui se réfèrent aux arrangements fiscaux que cette norme soit fixée en regard des rendements fiscaux de la province de l'Ontario, plutôt qu'en regard de la moyenne des rendements fiscaux de toutes les provinces, comme c'est le cas actuellement. On sait par exemple que si l'on élargissait la capacité fiscale sans modifier la norme, les paiements de péréquation atteindraient en 1982-1983 environ 10.2 milliards de dollars, dont à peu près 2.6 milliards de dollars iraient à la province de l'Ontario. Il est bien évident que dans le cadre de ses restrictions de dépenses le gouvernement fédéral n'a pas les moyens de s'aventurer dans un tel programme et surtout de dépenser de pareilles sommes. C'est pourquoi nous proposons de remplacer la norme actuelle par une norme ontarienne.

Un autre aspect des arrangements fiscaux c'est le financement des programmes établis. Qu'est-ce qu'on entend par les programmes établis? Ce sont les programmes de soins de santé, de soins d'hospitalisation, d'aide financière pour l'enseignement post-secondaire. Dans le cadre des propositions budgétaires, on ne veut pas toucher financièrement à ce programme particulier de financement des programmes établis. Les propositions qui visent à modifier ce régime tentent d'établir un montant maximum *per capita* afin d'avoir plus d'équité dans le financement des programmes établis. On a indiqué que le gouvernement voulait effectuer certaines réductions de dépenses au niveau des transferts de paiements aux provinces. Cette réduction va s'appliquer à un programme qui remonte à la réforme fiscale ou à la réforme du système de taxation canadien des années 1970.

A la suite de cette réforme de la fiscalité canadienne, on avait établi suite à des pertes d'argent aux provinces, pertes conséquentes aux changements du système de taxation des années 1970, ce qu'on appelait la garantie de revenu. Cette dernière s'exprimait soit en points d'impôts libérés pour les provinces, soit en paiements en argent comptant aux provinces. Nous proposons aux provinces d'enlever cet aspect de garantie du revenu de l'ensemble des paiements de transfert aux provinces. C'est une proposition que nous faisons à la suite des

changements que nous avons apportés à notre système de taxation, changements que j'ai indiqués tout à l'heure en traitant de l'équité, et qui portent le nom, si l'on veut, de préférences ou de privilèges fiscaux. En enlevant ces préférences, on sait, monsieur le président, que cela a des conséquences directes sur le revenu des particuliers des provinces pour qui le gouvernement central perçoit les impôts, de telle sorte que ces provinces verront automatiquement leurs revenus augmenter, suite aux augmentations ou aux changements des tables du système de taxation, en enlevant ces préférences et ces privilèges. Puisqu'on augmentera les revenus des provinces en changeant ce système de taxation, eh bien nous proposons donc aux provinces d'enlever cette garantie de revenu, qui était une conséquence des changements au système de taxation des années 1970.

Il est bien évident qu'il y a un cas particulier, et ce cas particulier est celui du Québec. C'est un cas particulier le cas du Québec puisque le gouvernement du Québec a choisi depuis de nombreuses années déjà de percevoir lui-même ses impôts et d'avoir son propre système de taxation. Ce que nous suggérons au Québec, c'est de changer ses tables d'impôt en enlevant les mêmes privilèges, les mêmes préférences fiscales que nous avons enlevées. Les députés se souviennent que la semaine dernière le ministre des Finances du Québec publiait une étude dans laquelle il disait qu'il y avait dans le système de taxation fédéral des préférences et des privilèges fiscaux qu'il dénonçait. Alors ces préférences qui ont été dénoncées par le ministre des Finances du Québec, nous les avons changées, et si le ministre des Finances du Québec qui exerce sa souveraineté dans le domaine de la perception des impôts, dans le domaine de la taxation, ce qui n'est pas le fait des autres ministres des Finances des autres provinces puisque pour les autres provinces, c'est le gouvernement fédéral qui fait ce travail, le ministre des Finances en exerçant sa souveraineté dans ce domaine pourra obtenir de plus grands revenus et aura largement compensé ce montant de revenu garanti dans le régime fédéral.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable ministre mais son temps de parole est écoulé.

[Traduction]

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur l'Orateur, j'attendais depuis un bon moment le plaisir de m'adresser à vous et aux autres députés. Il y avait trois mois hier, les électeurs de Spadina ont décidé de m'élire pour les représenter à la Chambre de préférence au candidat que le premier ministre (M. Trudeau) avait désigné. Ce faisant, les électeurs de Spadina ont manifesté qu'ils n'ont pas confiance dans le gouvernement actuel et qu'ils ne croient pas que le gouvernement accepte que les travailleurs de Spadina et d'ailleurs au Canada touchent, ainsi qu'ils le voudraient, le salaire qu'ils méritent pour une honnête journée d'ouvrage.

Tout juste au cours de la dernière fin de semaine, les gens de Spadina m'arrêtaient dans la rue pour me dire ce qu'ils pensent du budget. Ils le trouvent superficiel, ajoutant qu'il ne constitue qu'un geste symbolique et que les riches, de toute façon trouveront toujours de nouvelles échappatoires. Essentiellement, ils m'ont dit qu'il n'y avait pas eu de changements alors qu'ils en auraient souhaité. En fait, ils ont clairement senti que ce budget continue de brader le Canada, autrement